

Le BAFD



A savoir

Le BAFD est un diplôme permettant de diriger, à titre non professionnel et de façon occasionnelle, les accueils collectifs de mineurs (séjours de vacances, accueil de loisirs...). Les fonctions d'un directeur sont multiples : conduire un projet pédagogique en référence au projet éducatif de l'organisme, diriger les personnels, assurer la gestion de l'accueil, développer le partenariat et la communication.

Formation

Pour entrer en formation BAFD il faut

- Être âgé de 21 ans et titulaire du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur)
- Ou être âgé de 21 ans et titulaire d'un diplôme, titre ou certificat de qualification permettant d'exercer les fonctions d'animation (dont la liste est fixée par arrêté ministériel) et justifier de 2 expériences d'animation d'une durée totale d'au moins 28 jours pendant la période de 2 ans précédant l'inscription. A défaut de pouvoir répondre à ces conditions, le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, après avis du jury, peut néanmoins vous permettre de suivre la formation, à condition d'avoir plus de 21 ans et de justifier sur les deux dernières années de deux expériences d'animation d'une durée totale d'au moins 28 jours.

1/Session de formation générale

Elle est d'une durée de 9 jours si la session se déroule en une seule fois et de 10 jours si elle se déroule en plusieurs fois. Elle permet d'acquérir les notions de base permettant d'exercer les fonctions de directeur en accueil de loisirs ou en séjour de vacances.

Attention : Il ne peut s'écouler plus de 18 mois entre la formation générale et le premier stage pratique.

2/Premier stage pratique

D'une durée d'au moins 14 jours effectifs, il se déroule obligatoirement en séjour de vacances ou en accueil de loisirs régulièrement déclarés, dans lesquels vous exercerez les fonctions de directeur ou de directeur adjoint. Il peut être fractionné en deux séjours maximum.

3/Session de perfectionnement

Votre inscription à cette session se fait directement auprès de l'organisme de formation habilité de votre choix. La liste des organismes habilités est disponible auprès de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du lieu de votre résidence.

D'une durée d'au moins 6 jours effectifs, elle se déroule en continu ou en discontinu en deux parties au plus, sur une période n'excédant pas 3 mois.

4/Deuxième stage pratique

D'une durée d'au moins 14 jours effectifs, il se déroule obligatoirement en séjour de vacances ou en accueil de loisirs régulièrement déclarés, dans lesquels vous exercerez les fonctions de directeur. La durée du stage ne peut être fractionnée sur plus de deux séjours. Après ces quatre étapes validées par les responsables des sessions, le candidat rédige un bilan de formation et adresse le tout à la DRJSCS (Direction Régionale Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale).

Le BAFD en poche

A l'issue du cycle de formation, un jury départemental juge de l'admission des candidats. On est titulaire du BAFD pour une durée de 5 ans pouvant être renouvelée.

Renouvellement

L'obtention du BAFD autorise à exercer les fonctions de directeur pour une durée de 5 années. Cette autorisation peut être renouvelée sur demande de votre part, adressée avant l'échéance de validité de votre brevet, au directeur régional de la jeunesse, des sports et de la vie associative de votre lieu de résidence. Pour l'obtenir vous devez justifier avoir exercé au cours de ces 5 années, soit les fonctions de directeur ou d'adjoint de direction pendant une durée minimale de 28 jours, soit les fonctions de formateurs BAFA ou BAFD pendant une durée de 6 jours minimum. A défaut, la validation d'une nouvelle session de perfectionnement est nécessaire.

Equivalence

Les fonctions de direction peuvent être exercées en séjours de vacances et accueils collectifs par les titulaires de certains diplômes en justifiant d'expériences d'animation auprès de mineurs.

Exemple :

BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport) – Avec une unité complémentaire concernant la direction.

BEESAPT (Brevet d'Etat d'Educateur Sportif Activités Physiques pour Tous)

Le web en parle

www.bafa-bafd.gouv.fr

Site d'informations relatif aux diplômes de l'animation, Inscription en ligne pour le BAFA et le BAFD.

www.jeunesse-vie-associative.gouv.fr

Site de la Jeunesse et de la vie associative.

www.cidj.com

Centre d'information et de documentation jeunesse
Ministère de la jeunesse et des sports

Près de chez vous

Direction départementale et régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS)

6/8 rue Eugène Oudiné
75013 PARIS
☎ 01 40 77 55 00

A Suresnes

Suresnes Information Jeunesse : 3 espaces d'accueil :

- BIJ

Passerelle des Arts
Avenue du Général de Gaulle
☎ 01.47.72.35.73

- PIJ Payret

13, rue Maurice Payret Dortail
☎ 01.45.06.41.38

- PIJ Caron

27 ter, rue Albert Caron
☎ 01.47.72.28.07

Fonds doc

Fiche Actuel CIDJ :

« Préparer le BAFD n° 3.051

Plaquettes des organismes et Guide des Diplômes de l'Animation disponibles sur les 3 lieux SIJ.

Classeur de présentation des diplômes professionnels de l'animation.

Guide ONISEP : Les métiers de l'animation